

ENVIRONNEMENT

« L'environnement doit devenir l'une de nos grandes priorités au moment où nous nous préparons à entrer dans le XXI^e siècle. »

Jean Chrétien

LE PREMIER MINISTRE, 1996

Par le développement durable on entend l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Il s'agit de partager équitablement les ressources écologiques au sein de la société et entre les générations.

Un des grands objectifs de la politique étrangère canadienne est d'assurer un environnement sain et le Canada est résolu de continuer à jouer un rôle clé à ce chapitre dans la communauté internationale. Le règlement des problèmes environnementaux est parmi les plus importantes priorités internationales pour les Canadiens. Le Canada s'est engagé à protéger à long terme la santé et la diversité des espèces, à promouvoir l'efficacité énergétique et les technologies propres et à gérer de manière durable ses ressources renouvelables pour le bienfait des générations futures.

Le Canada est un leader dans le dossier de la biodiversité et a été l'un des premiers pays à ratifier la Convention sur la diversité biologique. Montréal a été choisie comme site du Secrétariat permanent de la Convention.

À la CNUCED en 1992, le Canada a joué un rôle actif dans l'élaboration des principes sur les forêts. Depuis, il a mis en oeuvre le Programme international des forêts modèles, le processus de Montréal sur les critères et les indicateurs et le Groupe de travail intergouvernemental Canada-Malaisie sur les forêts et il a été un participant actif du Groupe intergouvernemental sur les forêts parrainé par la Commission du développement durable. À la récente

session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée au suivi d'Agenda 21, le Canada a contribué à l'établissement d'un Forum intergouvernemental sur les forêts. Il continuera à faire valoir dans ce forum la nécessité d'un instrument obligatoire sur la gestion durable des forêts.

Le Canada a aussi été un acteur clé dans les dossiers internationaux concernant les océans. Au cours des trois dernières décennies, il a fourni une aide d'environ 600 millions de dollars aux pays en développement afin de les aider à développer leur industrie durable de la pêche. Il a aussi appuyé l'élaboration d'une charte des océans qui a maintenant reçu l'aval de l'UNESCO, et il a contribué à la conclusion de l'Accord de l'ONU sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants. Cet accord cible la conservation et l'utilisation durable des ressources de la pêche.

Le Canada a aussi joué un rôle actif dans les négociations conduisant à la Convention sur la lutte contre la désertification. Il estime que la désertification est un problème qui affecte à la fois le développement et l'environnement et finance, à hauteur de 800 millions de dollars, des programmes bilatéraux de lutte contre la désertification qui s'ajoutent au financement déjà consenti au niveau multilatéral et sous forme de partenariat.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour éviter que la communauté internationale et les institutions internationales ne se laissent distancer par l'évolution des problèmes environnementaux mondiaux.

